

Sécurité publique

« Il faut placer le citoyen au cœur de la politique de sécurité »

Publié le 23/11/2016 • Par [Hervé Jouanneau](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#)

© J.P. Blazy

Alors que le thème de la sécurité s'impose dans les prémices de la campagne de l'élection présidentielle, le député-maire socialiste de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, qui présida en 2014 la mission parlementaire sur la lutte contre l'insécurité, livre son analyse. Et passe en revue les moyens de la police, la place du citoyen, ou encore le rôle du maire et des policiers municipaux.

Depuis 2015, la lutte contre le terrorisme occulte considérablement les enjeux autour de la sécurité urbaine et de la prévention de la délinquance. Au lendemain des événements de Viry-Châtillon, lors desquels plusieurs policiers ont été violemment agressés, vous avez réagi en insistant sur la nécessité pour l'Etat de réinvestir la sécurité publique. Pourquoi ?

Tout d'abord, l'action du gouvernement contre le terrorisme est absolument nécessaire. Mais elle ne doit pas faire oublier son action tout aussi nécessaire en matière de sécurité du quotidien. La question de fond, ce sont les moyens à mettre en œuvre pour reprendre pied dans les zones où l'autorité publique vacille à cause des délinquants et des criminels.

Dans mon rapport d'information sur la lutte contre l'insécurité, publié en 2014, j'ai proposé de revoir les critères de répartition des effectifs de police et de gendarmerie. Mais rien n'a été mis en place.

Vous insistez dans votre livre « Repenser la sécurité – L'urgence démocratique » paru au printemps dernier sur la nécessité de refonder le pacte républicain en souffrance. Quel diagnostic portez-vous sur l'impact des politiques publiques de sécurité ?

Depuis une quarantaine d'années, au gré des alternances, les politiques publiques de sécurité n'ont pas permis de réduire le sentiment d'insécurité. Cela a entraîné une perte de confiance d'une grande partie de nos concitoyens, qui se sont réfugiés dans un vote populiste.

Depuis le début des années 80, la droite a instrumentalisé la question de l'insécurité, à la fois quand elle était dans l'opposition avec un discours fort, et aussi quand elle était au pouvoir : entre 2002 et 2012, elle a maintenu ce discours mais elle a dans le même temps réduit les moyens de la police et de la gendarmerie d'une part, et de la justice d'autre part.

Quant à la gauche, souvent taxée d'angélisme en matière de sécurité, elle n'a jamais fait preuve de laxisme, même avant son aggiornamento dans les années 90. Sur la justice des mineurs en particulier, elle a évolué davantage dans le sens de la répression que de l'éducation.

Les mesures engagées aujourd'hui pour renforcer le dialogue entre la police et la population sont-elles suffisantes ?

Non. Au contraire, nous sommes presque de nouveau en régression. J'avais espéré qu'avec les zones de sécurité prioritaires, les acteurs de l'Etat et les acteurs locaux puissent travailler en synergie autour d'objectifs ciblés, tels que la prévention de la délinquance. La production de sécurité aurait pu évoluer sur un mode beaucoup plus partenarial. Mais cela n'a pas fonctionné, à cause de la force d'inertie des cultures professionnelles.

Cette distance entre la police et les citoyens n'est pas nouvelle, mais il est impératif qu'on la réduise. Depuis le début du quinquennat, plusieurs mesures n'ont pas été couronnées de succès : le récépissé de contrôle d'identité, remplacé par le matricule qui est très mal appliqué ; l'expérimentation des caméras-piétons, qui est insuffisante ; ou encore le code de déontologie.

Comment replacer le citoyen au cœur de la politique publique de sécurité ?

D'abord par des rencontres entre policiers et citoyens. Lorsque je réussis à faire venir un commissaire dans une réunion de quartier, c'est une réussite. Les gens comprennent mieux les contraintes des policiers, on leur explique pourquoi ils doivent donner leur nom lorsqu'ils appellent le 17, par exemple, c'est comme ça que l'on marque des points. Mais il faudrait aller plus loin : pratiquer la résolution de problèmes. Cela ferait bouger les lignes à la fois au niveau de la police et au niveau des citoyens, le maire pouvant contribuer à faire vivre ce dispositif en jouant le rôle d'intermédiaire. Mais cela suppose un vrai changement dans la culture professionnelle de la police. Même si l'on entend chez une partie des policiers ou des gendarmes qu'il faudrait revenir au cœur du métier, rien ne se fait, ni au plus haut de la hiérarchie ni à la base.

Sur le rôle du maire, vous dites être plutôt opposé à une plus grande décentralisation de la sécurité, tout en souhaitant insuffler une dynamique nouvelle au dispositif en place. Que préconisez-vous concrètement ?

Je ne suis pas pour une décentralisation de la sécurité. La ligne de partage reste le pouvoir régalién. Aujourd'hui, les maires n'hésitent pas à s'engager, que ce soit avec les polices municipales, la pratique de résolution de problème ou encore le champ de la prévention de la délinquance – mais il faut leur en laisser les moyens. Aujourd'hui, les CLSPD sont indigents...

En ce qui concerne la police et la gendarmerie, il faut répondre au problème de la répartition des effectifs mais sans remettre en cause l'engagement régalién. En revanche, je suis pour une décentralisation de l'immobilier afin de régler ce problème lancinant des commissariats et des gendarmeries qui se trouvent dans un état lamentable. Il faut confier l'immobilier aux régions avec un transfert de moyens financiers.

Dans le contexte de campagne électorale, des élus de droite réclament un renforcement du rôle du maire : lui confier des prérogatives judiciaires pour le petit pénal, l'associer davantage à la lutte contre la radicalisation en le tenant informé des fiches S sur son territoire. Y seriez-vous favorable ?

Je suis favorable à un plus grand rôle du maire, ce qui ne consiste pas à vouloir décentraliser une partie de la sécurité publique. Je suis pour une véritable coproduction de la sécurité, dans une logique territoriale, et dans le respect des compétences des uns et des autres. Les maires sont prêts et font déjà beaucoup de chose. Les maires ne réclament pas forcément des prérogatives judiciaires. Ils agissent quand ils le peuvent sur ce qui relève de l'infra-pénal (rappel à la loi...) mais ils demandent surtout une plus grande efficacité de la justice des mineurs qui n'a pas été réformée et qui demeure sur le plan des moyens une justice mineure.

En ce qui concerne la radicalisation, je regrette qu'elle soit systématiquement associée à la délinquance. Il ne faut pas assimiler radicalisés et délinquants. Beaucoup de radicalisés ne sont pas passés par la délinquance. Enfin dans les droits du maire, il y a le droit à l'information. Je ne suis pas hostile à l'information du maire sur les fiches S : à condition de bien l'encadrer. On ne peut

demander en effet la collaboration des maires dans la prévention primaire de la radicalisation et ne pas les informer. Cela vaut d'ailleurs pour la lutte pour la délinquance. L'Etat n'arrive pas à concevoir le partenariat avec les collectivités locales autrement que sous la forme de la subordination.

La doctrine d'emploi des policiers municipaux a considérablement évolué sous l'impulsion de certains maires, soucieux de participer activement à la lutte contre la délinquance. Quelle est votre position par rapport à cette tendance ?

La question des polices municipales est révélatrice des choix pas toujours assumés de l'Etat sur sa politique de sécurité. Depuis déjà longtemps en privilégiant l'ordre public, la lutte contre la grande criminalité et contre les différentes formes de violence politique et religieuse, ce qui est son rôle éminent, l'Etat a délaissé et risque de continuer à délaissé la sécurité publique, la sous-traitant en quelque sorte en favorisant le développement des polices municipales et d'une certaine manière le malaise policier qui s'est aggravé. Mais l'Etat n'est jamais allé plus loin fort heureusement dans la logique d'une décentralisation totale de la sécurité publique. D'un côté suppression de milliers de postes au sein des deux forces de sécurité républicaines, de l'autre poursuite de l'augmentation des effectifs des polices municipales. Bernard Cazeneuve a ajouté de la confusion en offrant 4000 armes à feu aux maires mettant la pression sur l'armement légal des polices municipales. Il faut impérativement aujourd'hui clarifier. Le débat doit avoir lieu sur la manière de contractualiser enfin réellement une production partenariale de sécurité entre l'Etat et les maires.

Suite aux événements terroristes, différents textes de loi ont considérablement renforcé les prérogatives des agents de sécurité privée. Quelle est votre analyse ?

Là aussi, il y a une dérive très nette engagée sous la droite et qui n'a pas été stoppée sous la gauche. Pour résumer, il faut bien clarifier les périmètres des polices municipales et de la sécurité privée, et – dans une approche territoriale – évoluer vers une production partenariale de la sécurité en y associant les maires et les citoyens. C'est de cette façon qu'on arrivera impliquer durablement les citoyens dans la politique publique de sécurité.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2015 publié cet été va dans le sens d'une refonte des services de renseignement. L'organisation de la lutte contre le terrorisme est-elle à la hauteur de l'enjeu ?

Dans la gendarmerie, il n'y a qu'un seul service de renseignement. Dans la police nationale, le fonctionnement en tuyaux d'orgue pose de gros problèmes. Deuxièmement, le renseignement repose surtout des services spécialisés, et il est de moins en moins en contact avec le terrain. A partir du moment où on trouve une police de proximité sur un territoire, elle peut faire remonter des informations. Il faut réinvestir dans la sécurité publique, à la fois pour la sécurité au quotidien, mais aussi pour le renseignement.

Haut de page

Cet article est en relation avec

- [Mission "Blazy" : les acteurs de la prévention et de la sécurité auditionnés au Parlement - Dossiers prévention-sécurité](#)

Permalien : <http://www.lagazettedescommunes.com/473426>